

Jc
a

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 MAI 2016

Compte rendu

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mai à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de Bessé-sur-Braye, légalement convoqués conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Maire,
M. MARIAIS Jean-Pierre, Mme LAUNAY Marie-Claire, M. RAVÉ Jean-Marie, Mme NÉLET Annie, M. LEROY Michel, Adjoints au Maire,

Mme PAVÉ Mauricette, M. GRASTEAU Daniel, M. DESHAYES Patrick, Mme FERRAND Brigitte, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. NÉLET Olivier, Mme RALUY Sylvie, Mme LAMBRON Céline, M. BODSON Christian, Conseillers Municipaux.

Mme CARREAU Claudie donne pouvoir à M. MARIAIS Jean-Pierre
M. GILLET Danick donne pouvoir à M. RAVÉ Jean-Marie
Mme THOIREY Isabelle donne pouvoir à Mme FERRAND Brigitte
Mme SAHLI Sophie donne pouvoir à M. DESHAYES Patrick

Etaient Absents excusés : Mme CARREAU Claudie, M. GILLET Danick, Mme THOIREY Isabelle, Mme SAHLI Sophie,

Etait Absent : néant

Assistait : Mme FROMET Cathy, Secrétaire Générale

Mme LAMBRON Céline est élue Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 21 avril 2016 est approuvé par le Conseil Municipal.
M. le Maire donne lecture des décisions (voir tableau ci-annexé).

AFFAIRES GENERALES

1. Désignation des membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (Délibération n°201605DL064)

Les Conseils d'Administrations des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) sont composés pour moitié de membres élus au sein du Conseil Municipal, et, pour l'autre moitié, de membres nommés par le Maire.

Le Maire est Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS.

Par délibération du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 8 le nombre des membres élus et nommés, ce qui porte le Conseil d'Administration à 16 membres présidés par le Maire.

Suite à la démission du 18 mai 2016 de Mme LAUNAY Marie-Claire, membre élu du Conseil d'Administration du CCAS, il y a lieu, en raison de l'absence de candidat restant sur la liste, de procéder à une nouvelle élection par le Conseil Municipal de l'ensemble des administrateurs élus, dans un délai de 2 mois.

Les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

La liste des membres nommés, désignés par arrêté du Maire reste inchangée.

Après un appel à candidature, la liste de candidats est la suivante :

Liste1 :

| | |
|---------------------|-------------------|
| Jean-Marie RAVÉ, | Isabelle THOIREY, |
| Jean-Pierre MARIAS, | Danick GILLET, |
| Céline LAMBRON, | Brigitte FERRAND, |
| Sylvie RALUY, | Annie NÉLET. |

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 19

Ont obtenu :

liste 1 : dix-neuf voix

le Conseil Municipal, vu

- l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les articles L 123-6, R 123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles,
- Le décret n°95-562 du 06 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale,
- Le décret n°2000-6 du 04 janvier 2000 portant modification du décret n°95-562,
- Le résultat de la présente élection,

Désigne, après en avoir délibéré, comme membres élus du Conseil d'Administration du CCAS les 8 membres suivants :

| | |
|---------------------|-------------------|
| Jean-Marie RAVÉ, | Isabelle THOIREY, |
| Jean-Pierre MARIAS, | Danick GILLET, |
| Céline LAMBRON, | Brigitte FERRAND, |
| Sylvie RALUY, | Annie NÉLET. |